

Association Pickleball 3R

CA20-10-05-P001

Procédure temporaire pour élections électroniques via internet

Considérant la proposition CA20-09-26-P001 ;

Considérant les discussions tenues en séance ;

Il est proposé par : Christian Duchesne
Appuyé par : Jacques Baillargeon

D'adopter La procédure temporaire pour élections
électroniques via internet suivante :

Article 1 - Élections

Le Conseil d'administration détermine le 14 octobre 2020 à 12h00 (midi) le début des mises en candidature aux différents postes au Conseil d'administration.

Article 2- Présidence d'élections

Le Conseil d'administration désigne la présidence d'élections avant l'ouverture de la période de mises en candidature

Article 3 – Procédure d'élections et fonctions de la présidence d'élections :

1. Elle informe les membres par courriel et sur le site internet de l'Association pickleball 3R de l'ouverture de la période de mises en candidature et des postes en élection au Conseil d'administration.
2. Toute personne candidate à quelque poste que ce soit au sein de l'Association pickleball 3R doit être membre en règle de l'Association pickleball 3R.
3. Une personne candidate peut présenter sa candidature à un maximum de deux (2) postes vacants. Elle doit indiquer un choix prioritaire.

4. La personne candidate complète son bulletin de mise en candidature par écrit et le signe. La mise en candidature est contresignée par deux (2) membres de l'Association pickleball 3R . Le bulletin de mise en candidature doit inclure le consentement du candidat.
5. La présidence reçoit les mises en candidature et les conserve de façon confidentielle jusqu'à la fin de la période des mises en candidature.
6. Elle évalue la conformité des mises en candidature. Si une seule mise en candidature est proposée pour le poste à combler, la personne candidate est déclarée élue sans opposition par la présidence d'élections. Cette dernière complète le certificat d'élection sans opposition. (Annexe IV) et avise les membres par courriel et sur le site internet.
7. Elle ferme les mises en candidatures une (1) semaine, soit le 21 octobre 2020 à midi, après leur ouverture.
8. Advenant que plusieurs personnes candidates convoitent le même poste, la présidence des élections :
 - a) Avise les membres par courriel et sur le site internet, sept (7) jours avant la tenue d'élections.
 - b) Affiche sur le site internet de l'Association pickleball 3R la liste des mises en candidature en vue de l'élection du poste au Conseil d'administration.
9. Elle confirme la date des élections, tant sur le site internet de l'Association pickleball 3R que dans un courriel envoyé aux personnes candidates et aux membres. (Annexe I)
10. Dans un maximum de 200 mots, une personne candidate pourra se présenter, expliquer ses motivations à rejoindre le Conseil d'administration dans un communiqué spécial Élections de l'Association pickleball 3R . Ce communiqué sera transmis à tous les membres par courriel.

Article 4 – Séquence de votation

Dans les cas où il y a plus d'une personne candidate à un poste, la séquence de votation est la suivante :

1. La présidence;
2. La trésorerie;
3. Le secrétariat;
4. Le/la directeur/trice

Article 5 – Vote

Le vote doit se dérouler sous forme de scrutin secret électronique via internet et chaque membre reçoit un lien internet pour accéder à un bulletin de vote sur lequel il doit indiquer la personne pour qui il vote. (Annexe III)

Chaque membre retourne son vote à l'adresse courriel prévue à cet effet.

Article 6 – Annonce des résultats

La présidence d'élections déclare élue la personne candidate qui a obtenu la majorité absolue (50% + 1 des votants). Chaque personne candidate peut, de façon confidentielle, demander à la présidence d'élections le nombre de votes ou le pourcentage de votes qu'elle a reçu.

Au cas où aucune personne candidate n'obtient la majorité absolue, la présidence d'élections procède à un deuxième tour et plus, au besoin, en éliminant la personne candidate ayant reçu le

moins de votes à chacun des tours. Si plusieurs personnes candidates ont reçu le moins de votes de façon égale, ces personnes candidates sont éliminées du tour suivant. (Annexe V)

Article 7 – Absence de personnes candidates

Si personne n'accepte de se porter candidat à un poste disponible, selon la procédure prévue, le Conseil d'administration nommera une personne à ce poste vacant. Cette dernière sera en fonction jusqu'à l'assemblée générale qui suivra cette élection.

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Nous soussignés, membres de l'Association pickleball 3R, proposons par la présente la candidature de:

_____ (Nom de la personne candidate)

à un poste de membre désigné du Conseil d'administration de l'Association pickleball 3R
à titre de

Titre

Date

Signature du proposeur

P3R-_____

Numéro membre Pickleball 3r

Signature du proposeur

P3R-_____

Numéro membre Pickleball 3r

CONSETEMENT DE LA PERSONNE CANDIDATE

Je, soussigné(e) _____, membre de l'Association pickleball 3R, consens à être mis(e) en candidature au poste cité ci-dessus.

CECI EST MON CHOIX PRIORITAIRE : Oui..... Non

J'autorise le président d'élections à afficher mon nom, en tant que personne candidate, à transmettre cette information à qui de droit afin de compléter les procédures requises pour l'élection des membres désignés du Conseil d'administration.

Signature de la personne candidate

Date

Courriel ou tél.

CERTIFICAT D'ÉLECTION SANS OPPOSITION

Je, soussigné, président d'élections, déclare par la présente avoir reçu et accepté la candidature suivante pour le poste de _____ au sein du Conseil d'administration de l'Association pickleball 3R et la personne candidate est déclarée élue sans opposition.

Signature de la personne candidate

Date

En foi de quoi, j'ai signé ce certificat le :

Date

à _____

Localité

Signature du président d'élections

Adopté Unanimement

Copie conforme :
Le 5 octobre 2020
Bernard Champoux
Secrétaire